

Centre Communal d'Action Sociale Ville de SEYSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seyses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 22 mars 2023</p>

Présents : Magali GRANDSIMON, Marie Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Mireille AUDIRAC, Monique BONZOM, Claude SIRVEN

Absents excusés : Jérôme BOUTELOUP Magali PATINET, Françoise MALEPLATE, Brigitte CAZALBOU, Claire CABANNE, Joele DURRIEU

Procuration : Françoise BARRERE (pour Malika BENSOUICI), Fabio VITULLI (pour Magali GRANDSIMON)

Secrétaire de séance : Malika BENSOUICI

<u>N° 2024-02-02</u> <u>OBJET :</u> <u>Compte Administratif 2023</u>	<p>Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.</p> <p>Il permet de contrôler la gestion du Centre Communale d'Action Sociale, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.</p> <p>Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 dont les éléments généraux sont les suivants :</p>
--	--

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses	95 693,14 €
Recettes	87 955,23 €

Dépenses	6 178,57 €
Recettes	863,41 €

Résultat de l'exercice	-7 737,91 €
------------------------	-------------

Résultat de l'exercice	- 5315,16 €
------------------------	-------------

Report N-1	34 336,30 €
------------	-------------

Report N-1	6 316,52 €
------------	------------

Résultat budgétaire avant restes à réaliser	1 001,36 €
---	------------

Restes à réaliser (recettes – dépenses)	355,98 €
---	----------

Résultat budgétaire	26 598,39 €
---------------------	-------------

Résultat budgétaire après restes à réaliser	645,38 €
---	----------

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président sort de la salle avant qu'il soit procédé au vote.

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

→ **D'approuver** le compte administratif 2023 du CCAS, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Président,
 Jérôme BOUTELOUP

